



Compagnie du Chemin de fer  
Lausanne-Echallens-Bercher SA

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

du mercredi 3 février 2021 à 16h00  
au siège de la Compagnie du Chemin de fer LEB, en assemblée résiduelle

En raison de l'incertitude persistante de la situation sanitaire en Suisse liée au Coronavirus et des mesures prescrites par le Conseil fédéral pour lutter contre cette pandémie, cette Assemblée générale extraordinaire sera tenue physiquement en rassemblement résiduel. En application de l'article 27 de l'Ordonnance 3 COVID-19 du Conseil fédéral, les actionnaires pourront participer par visioconférence à cette Assemblée.

### Ordre du jour :

#### 1. Conversion des actions au porteur en actions nominatives

*La loi fédérale du 21 juin 2019 sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales est entrée en vigueur le 1er novembre 2019 avec un délai au 30 avril 2021 pour régulariser la situation. À compter de cette date, les actions au porteur ne sont autorisées que si la société anonyme (SA) a des titres de participation cotés en bourse ou si elles sont émises sous forme de titres intermédiés au sens de la loi fédérale du 3 octobre 2008 sur les titres intermédiés (art. 622, al. 1bis, du code des obligations).*

*Tant que l'actionnaire au porteur ne s'est pas dûment annoncé (actions et pièce d'identité), ses droits sociaux restent suspendus et ses droits patrimoniaux demeurent éteints.*

#### 2. Modifications statutaires de la Compagnie du Chemin de fer Lausanne–Echallens–Bercher

*Afin de clarifier le cadre et de répondre aux exigences de l'OFT, le Conseil d'administration souhaite soumettre une proposition de révision des statuts.*

### Droit de participation et droit de vote

S'agissant d'une Assemblée générale extraordinaire revêtant un caractère authentique, seuls les actionnaires ayant transmis leurs actions originales d'ici au 27 janvier 2021 (17h00) au siège social de la Compagnie pourront exercer leur droit de vote durant la visioconférence.

Echallens, le 12 janvier 2021

Pour le Conseil d'administration

Le Président

Le secrétaire

J. Millioud

O. Bronner